

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER - Opération Adalpa – Abrogation à la demande du pétitionnaire de la délibération du conseil municipal n° 39 en date du 15 octobre 2015.

Par délibération en date du 15 octobre 2015, le conseil municipal a autorisé l'acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un parking en ouvrage de 169 places dans le cadre de l'opération Adalpa, avenue Paul Pras, projet initié par la Société d'Equipeement des Pays de l'Adour (SEPA) et la société VIAE Participations.

La pré-commercialisation des espaces dédiés à l'opération Adalpa a conduit leurs initiateurs à réadapter leur programme pour répondre à une demande d'espaces commerciaux et de services liée à la proximité du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

Ainsi, les opérateurs précités ont déposé une nouvelle demande de permis de construire un ensemble immobilier comprenant :

- 430 m² de commerces en rez-de-chaussée ;
- 2 100 m² de bureaux (350 m² pour le siège de la SEPA, et le solde principalement affecté à des professions médicales et paramédicales) ;
- 15 logements ;
- 109 places de parking, réparties entre le rez-de-chaussée et en R+1, affectées à usage privatif pour les besoins de l'opération ou pour des activités avoisinantes.

C'est dans ce cadre et à la demande des pétitionnaires que par arrêté en date du 19 avril 2016 a été prononcé le retrait du permis de construire délivré le 2 avril 2014 et modifié le 28 septembre 2015.

Par ailleurs, le nouveau projet n'intégrant plus la réalisation d'un parking en ouvrage ouvert au public, les opérateurs ont sollicité l'abrogation de la délibération du conseil municipal n° 39 en date du 15 octobre 2015 autorisant son acquisition en VEFA.

Le projet déposé par la SEPA et VIAE Participations rendant sans objet la délibération précitée, il est demandé au conseil municipal d'accéder à cette requête, et de prononcer son abrogation.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.